

2A CONSTRUCTIONS METALLIQUES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 19 rue Arthur Rimbaud 39100 DOLE
RCS LONS LE SAUNIER 888 131 307

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 OCTOBRE 2024

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Artan BEHRAMI de son mandat de Président à effet du 1^{er} novembre 2024, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Armend DELIU
demeurant 24 place Barberousse, 39100 DOLE
né le 18/04/1988 à GJAKOVE (KOSOVO)
de nationalité kossovienne

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Armend DELIU accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Armend DELIU de son mandat de Directeur Général à effet du 1^{er} novembre 2024, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

"Pour copie, certifié conforme"

Le Président
Armend DELIU

